

Safe Invest Control by Belfius



L'association d'un remboursement de votre capital et un rendement potentiel supplémentaire

■ Vous déterminez le montant minimum de capital qui est remboursé

Vous choisissez vous-même le niveau de remboursement de votre capital à l'échéance. Celui-ci est compris entre 50 % et 120 % des premières primes nettes versées. Le niveau de remboursement des primes suivantes est limité à 100 %. Vous bénéficiez de ce remboursement partiel ou total parce qu'une partie de la (des) prime(s) nette(s) versée(s) est investie dans une assurance de la Branche 21 (Safe Invest Fix by Belfius). Sur cette partie, vous recevez un taux d'intérêt garanti (0,15 %).

■ Rendement potentiel supplémentaire

Le solde de la (des) prime(s) nette(s) versée(s) est investi dans un ou plusieurs fonds de placement de votre choix, sous forme d'une assurance de la Branche 23 (Safe Invest Plus by Belfius). Vous visez ainsi un rendement supplémentaire élevé. Ce rendement n'est pas garanti et le capital n'est pas protégé.

■ Pas de précompte mobilier¹

Vous ne payez pas de précompte mobilier, sauf en cas de rachat (partiel) du contrat de la Branche 21 (Safe Invest Fix by Belfius) pendant les 8 premières années du contrat. En cas de retrait du contrat de la Branche 23 (Safe Invest Plus by Belfius), il n'y a pas de précompte mobilier à payer.

■ Flexibilité

En fonction de l'évolution des conditions du marché, vous pouvez choisir d'autres fonds de placement. Quant aux gains éventuellement réalisés sur les fonds de placement de votre contrat de la Branche 23, vous pouvez les mettre à l'abri en les transférant dans le contrat de la Branche 21.

■ Protection de vos proches

Vous pouvez désigner un ou plusieurs bénéficiaires en cas de décès de l'assuré.

■ Caractéristiques

Frais d'entrée	Maximum 2,50 %.
Frais de sortie	5 %, 4 %, 3 %, 2 %, 1 % selon que le rachat a lieu la 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e , 4 ^e ou 5 ^e année du contrat. À partir de la 6 ^e année : 1 %. Pendant les 12 mois qui précèdent la date de fin du contrat : pas de frais de sortie.
Frais de gestion	Volet Safe Invest Fix by Belfius : chaque mois, 0,01 % sur la réserve acquise. Volet Safe Invest Plus by Belfius : maximum 0,02307 % par semaine. Ces frais sont destinés à l'entreprise d'assurances. Ils sont inclus dans la valeur d'inventaire des fonds de placement.
Indemnité de rachat/reprise	Une indemnité de sortie conjoncturelle peut être imputée pour le contrat de la Branche 21 (Safe Invest Fix by Belfius), conformément aux dispositions de l'A.R. du 14 novembre 2003 relatif à l'activité d'assurance vie.
Frais de transfert	En cas de transfert (partiel) de fonds dans la gamme de la Branche 23 ou en cas de transfert (partiel) du contrat de la Branche 21 vers celui de la Branche 23 ou inversement, des frais d'arbitrage d'1 % sont imputés. Il n'y a pas de frais de sortie ni de taxe d'assurance à payer. En cas de transfert durant les 8 premières années du contrat Safe Invest Fix by Belfius, un précompte mobilier devra en revanche être acquitté.

¹ Le traitement fiscal dépend des conditions individuelles du preneur d'assurance et il peut changer à l'avenir.

+INFO

Fiche d'information
financière
assurance vie

Belfius Banque SA, agent d'assurances (FSMA n° 19649) boulevard Pachéco, 44 à 1000 Bruxelles – IBAN BE23 0529 0064 6991, RPM Bruxelles TVA BE0403.201.185. Safe Invest Control by Belfius comprend deux produits d'assurance vie, Safe Invest Fix by Belfius et Safe Invest Plus by Belfius, commercialisés par Belfius Insurance SA, entreprise d'assurances de droit belge, agréée sous le n° 37 afin d'exercer les activités « Vie ».

Safe Invest Fix by Belfius est une assurance placement (Branche 21). Le rendement consiste en un taux d'intérêt garanti.

Safe Invest Plus by Belfius est une assurance vie liée à des fonds de placement (Branche 23) sans protection du capital ou rendement garanti. Le risque financier est entièrement supporté par le preneur d'assurance. Les compartiments de ces fonds sont Belfius Life Bonds Short Term Euro (classe de risque 2), Belfius Life Bonds Corporate Euro (classe de risque 3), Belfius Life Bonds Long Term Euro (classe de risque 4), Belfius Life Equities Daily Consumption (classe de risque 6), Belfius Life Equities Europe (classe de risque 6), Belfius Life Equities Finance & Utilities (classe de risque 6), Belfius Life Equities Future (classe de risque 6), Belfius Life Equities USA (classe de risque 6), Belfius Life Values Defensive (classe de risque 3), Belfius Life Values Low (classe de risque 4), Belfius Life Values Medium (classe de risque 4), Belfius Life Values High (classe de risque 5), Belfius Life Values Dynamic (classe de risque 5). Les classes de risque sont calculées, selon la méthode SRRI, sur une échelle de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé). Les compartiments visent un rendement optimal sur la base de leur politique d'investissement. Le règlement de gestion des fonds est disponible dans toutes les agences de Belfius Banque.

Vous obtiendrez plus d'informations dans la fiche d'information financière, disponible sur Belfius.be et dans votre agence Belfius.

Il n'est plus possible de souscrire à de nouveaux contrats. Seuls les versements supplémentaires sont possibles.

Conditions valables au 01-01-2017.

Safe Invest Control by Belfius

■ Caractéristiques (suite)

Taxe d'assurance

2 % sur les primes brutes versées.

Durée

Minimum 8 ans et 1 jour et maximum 15 ans pour le contrat de la Branche 21 (Safe Invest Fix by Belfius) ; durée indéterminée pour le contrat de la Branche 23 (Safe Invest Plus by Belfius).

Risques

- **Risque de capital** - Pour les fonds de la Branche 23, il existe un risque que la valeur du capital investi ait baissé au moment du retrait à la suite de la situation économique et financière sur les marchés. L'importance du risque de capital dépend de la stratégie suivie par le fonds. Dans le cas du contrat de la Branche 21, il se peut que votre capital investi et/ou vos intérêts ne soient pas remboursés ou pas totalement en cas de faillite de la compagnie d'assurances Belfius Insurance. Les montants versés par des particuliers et certaines personnes morales dans le contrat de la Branche 21 relèvent du régime légal de la garantie de dépôt belge à concurrence de 100.000 EUR par personne et par entreprise d'assurances.
- **Risque de taux** - Ce risque porte sur le contrat de la Branche 21 ou sur les fonds de la Branche 23 qui investissent (partiellement) dans des obligations. En cas de rachat à la suite de la hausse du taux de marché, il peut y avoir une perte de valeur. Dans le cas d'un contrat de la Branche 21, la perte de valeur n'est possible que si le retrait intervient au moment où les frais de sortie ou l'indemnité conjoncturelle de sortie sont comptabilisés. En revanche, une diminution du taux de marché peut générer une plus-value pour un fonds.
- **Risque de change** - Ce risque porte sur les fonds de la Branche 23. Si un fonds investit également dans une devise (non couverte par rapport à l'euro) et que la devise n'évolue pas favorablement, la valeur du fonds en sera affectée négativement lors de la conversion en euro. Par contre, en cas d'évolution positive de la devise, le cours du change favorable générera une plus-value.



Ce produit est destiné à **la partie tactique** du portefeuille de l'investisseur.

Vous trouverez de plus amples informations concernant l'approche en matière d'investissements auprès de Belfius sur www.belfius.be/approcheinvestissements.

L'investisseur est invité à consulter son spécialiste en investissements Belfius Banque qui parcourra avec lui ses connaissances et son expérience en matière financière, ses objectifs d'investissement et son horizon d'investissement ainsi que sa situation financière.

SAFE INVEST CONTROL by BELFIUS

Type d'assurance-vie	<ul style="list-style-type: none"> - Assurance-vie combinant un contrat à taux d'intérêt garanti (branche 21) et un contrat lié à un ou plusieurs fonds d'investissement (branche 23). - Ce produit comporte certaines risques inhérents aux produits de la branche 21 tels que le risque de crédit (en cas de faillite de Belins NV) et le risque de liquidité. Toute référence à la sécurité de ce produit s'entend sous réserve de ces risques - Ce produit est garanti par le Fonds de protection des dépôts et des instruments financiers. Le Fonds de protection garantit la valeur de rachat de l'ensemble des contrats individuels d'assurance sur la vie de la branche 21 (produit avec capital ou rendement garanti) souscrits par le preneur d'assurance auprès de la compagnie jusqu'à un montant total de 100.000 €.
Garanties	<ul style="list-style-type: none"> - Package d'assurances qui se compose de 2 contrats : Safe Invest Fix by Belfius (branche 21) et Safe Invest Plus by Belfius (branche 23). - Garantie principale vie et décès liée au contrat Safe Invest Fix : capital et intérêts capitalisés garantis (sous réserve des frais et des indemnités éventuels). - Garantie principale vie et décès liée au contrat Safe Invest Plus : contrat dont la valeur est liée à l'évolution d'un ou plusieurs fonds de placement dont la valeur correspond au produit du nombre d'unités par compartiment par la valeur de chaque unité.
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> - Les personnes physiques de plus de 18 ans qui, dans un horizon de temps donné (entre 8 ans et 15 ans), souhaitent protéger leur investissement de départ (entre 50% et 120%) et bénéficier d'un potentiel de rendement plus élevé.
Partie branche 21	Le contrat "Safe Invest Fix by Belfius"
Rendement	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'intérêt garanti <ul style="list-style-type: none"> - Le taux d'intérêt annuel garanti est de 0,15% (à partir du 18/07/2016). - Ce taux est garanti par prime nette versée depuis le mardi suivant le jour de réception de la prime sur le compte indiqué par la compagnie, et ce jusqu'au terme du contrat. - La compagnie se réserve le droit de modifier le taux d'intérêt garanti en fonction de la situation de marché et des réglementations pour les versements futurs. - Le montant versé dans le contrat Safe Invest Fix sera calculé par la compagnie de manière à pouvoir garantir un capital égal au pourcentage que le souscripteur aura librement fixé (entre 50% et 120% du (des) versement(s) net(s)) à l'échéance de l'horizon d'investissement. - La détermination de cette garantie de capital au terme s'effectue sur base de l'intérêt garanti au moment du versement. - La participation aux bénéfices n'est pas garantie et dépend des résultats de l'entreprise. Elle peut changer chaque année. Les conditions peuvent être modifiées par l'entreprise d'assurances en cours de contrat. Elle est ajouté à la réserve acquise. - Participation bénéficiaire <ul style="list-style-type: none"> - Chaque contrat reçoit une participation bénéficiaire sans qu'un montant minimum de prime ou de réserve acquise ne soit exigé. - La participation bénéficiaire est calculée sur base de la réserve acquise au 31/12 de l'année civile précédente. Elle est attribuée aux contrats en vigueur le 31/12 de l'année civile considérée et acquise au 01/01 suivant. - La participation bénéficiaire est accordée sous réserve d'approbation par l'assemblée générale.
Rendement du passé	<p>Les rendements du passé n'offrent pas une garantie pour l'avenir et ne constituent pas un indicateur fiable pour les résultats futurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rendement annuel global de 2006 sur les versements nets : 3,90% + 0,40% conjoncturel (Produit lancé en 2006) ; 4,00% + 0,50% conjoncturel (2007) ; taux garanti (2008) ; min.3,30% + max.0,70% conjoncturel (2009) ; 3,50 % + 0,50 % conjoncturel (2010) ; taux garanti (2011), 3,10% + 0,50% conjoncturel (2012) ; taux garanti (2013); taux garanti (2014) ; taux garanti (2015) ; taux garanti (2016). - La participation bénéficiaire sous réserve d'approbation de l'assemblée générale. - Mode de capitalisation : intérêt composé - Le calcul du rendement historique ne tient pas compte des frais de gestion
Partie branche 23	Le contrat "Safe Invest Plus by Belfius"
Fonds	<p>Sur la base des critères déterminés par Belfius Banque SA, le produit d'assurance (Branche 23) Safe Invest Plus by Belfius convient à la partie tactique du portefeuille de l'investisseur.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le gestionnaire des fonds est Candriam Luxembourg S.A. <ul style="list-style-type: none"> - Belfius Life Bonds Long Term Euro dont la politique est principalement le placement en obligations à long terme (≥ 10ans), émises par des débiteurs de qualité (emprunts d'état, etc) de la zone euro (classe de risque 4 sur une échelle de 1 à 7). - Belfius Life Bonds Short Term Euro dont la politique est principalement le placement en obligations à court terme (≤ 3ans), émises par des débiteurs de qualité de la zone euro (classe de risque 2 sur une échelle de 1 à 7). - Belfius Life Bonds Corporate Euro dont la politique est principalement le placement en

Cette fiche d'information financière décrit les modalités du produit et sa fiscalité en vigueur au 06/03/2017.

Belfius Insurance S.A., Avenue Galilée 5 à 1210 Bruxelles (Belgique). RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064. Entreprise d'assurances agréée sous le n° de code 0037 pour exercer les branches d'activité vie

	<p>obligations libellées en euro, émises par des sociétés (rating de bonne qualité) (classe de risque 3 sur une échelle de 1 à 7).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Candriam Life Equities USA Index compartiment indicé dont la politique est principalement le placement en actions américaines (classe de risque 6 sur une échelle de 1 à 7). - Candriam Life Equities Europe Index compartiment indicé dont la politique est principalement le placement en actions européennes. (classe de risque 6 sur une échelle de 1 à 7). - Candriam Life Equities Future Index : compartiment indicé d'actions européennes des secteurs de la télécommunication, de la pharmacie et de la technologie (classe de risque 6 sur une échelle de 1 à 7). - Candriam Life Equities Daily Consumption Index compartiment indicé d'actions européennes des secteurs de la distribution et des biens de consommation non cycliques (distribution spécialisée, tabac, etc) (classe de risque 5 sur une échelle de 1 à 7). - Candriam Life Equities Finance & Utilities Index : compartiment indicé d'actions européennes des secteurs de la finance (banques, assurances, services financiers) et des services publics (production et distribution d'électricité et d'eau, épuration, gestion des déchets) (classe de risque 6 sur une échelle de 1 à 7). - Belfius Life Values Defensive : compartiment investi à 100 % en obligations (classe de risque 3 sur une échelle de 1 à 7). - Belfius Life Values Low : compartiment investi à 30 % en actions et 70 % en obligations (classe de risque 4 sur une échelle de 1 à 7). - Belfius Life Values Medium : compartiment investi à 50 % en actions et à 50 % en obligations (classe de risque 4 sur une échelle de 1 à 7). - Belfius Life Values High : compartiment investi à 70 % en actions et à 30 % en obligations (classe de risque 5 sur une échelle de 1 à 7). - Belfius Life Values Dynamic : compartiment investi à 100 % en actions (classe de risque 5 sur une échelle de 1 à 7). <p>Classes de risque calculées au 30/11/2016.</p>																																																																						
Rendement	<p>La valeur est liée à l'évolution d'un compartiment dont la valeur est le résultat de la multiplication du nombre d'unités par compartiment et de la valeur de chaque unité. L'évolution de la valeur nette d'inventaire est incertaine. En conséquence, une volatilité élevée peut en découler.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'entreprise d'assurances ne garantit pas le rendement du contrat Safe Invest Plus. - Le risque financier est entièrement supporté par le preneur d'assurance. - La participation bénéficiaire dont il est question en Safe Invest Fix (br.21) ne s'applique pas pour le contrat Safe Invest Plus (br.23). 																																																																						
Rendement du passé	<p>Les rendements du passé n'offrent pas une garantie pour l'avenir et ne constituent pas un indicateur fiable pour les résultats futurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les rendements sont calculés sur base annuelle (au 31/12/2014) pour des durées de respectivement 1 an, 3 ans, 5 ans et sur la durée de vie totale du fonds. <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>1 an</th> <th>3 ans</th> <th>5 ans</th> <th>Durée totale</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Long Term Euro</td> <td>4,60%</td> <td>10,60%</td> <td>9,60%</td> <td>6,00%</td> </tr> <tr> <td>Short Term Euro</td> <td>-0,50%</td> <td>0,00%</td> <td>0,30%</td> <td>1,90%</td> </tr> <tr> <td>Corporate Euro</td> <td>2,90%</td> <td>2,90%</td> <td>3,60%</td> <td>3,20%</td> </tr> <tr> <td>USA Index</td> <td>12,30%</td> <td>16,40%</td> <td>16,70%</td> <td>2,10%</td> </tr> <tr> <td>Europe Index</td> <td>2,60%</td> <td>4,30%</td> <td>8,60%</td> <td>1,70%</td> </tr> <tr> <td>Future Index</td> <td>-7,20%</td> <td>5,80%</td> <td>10,10%</td> <td>1,20%</td> </tr> <tr> <td>Daily Consumption Index</td> <td>0,80%</td> <td>6,90%</td> <td>11,10%</td> <td>6,20%</td> </tr> <tr> <td>Finance & Utilities Index</td> <td>-1,00%</td> <td>2,10%</td> <td>9,30%</td> <td>-1,10%</td> </tr> <tr> <td>BLV Defensive</td> <td>1,40%</td> <td>3,10%</td> <td>3,10%</td> <td>2,80%</td> </tr> <tr> <td>BLV Low</td> <td>1,80%</td> <td>3,90%</td> <td>4,50%</td> <td>3,20%</td> </tr> <tr> <td>BLV Medium</td> <td>2,50%</td> <td>4,60%</td> <td>5,60%</td> <td>3,30%</td> </tr> <tr> <td>BLV High</td> <td>3,00%</td> <td>5,10%</td> <td>6,60%</td> <td>3,20%</td> </tr> <tr> <td>BLV Dynamic</td> <td>10,20%</td> <td>10,80%</td> <td>12,50%</td> <td>4,60%</td> </tr> </tbody> </table>		1 an	3 ans	5 ans	Durée totale	Long Term Euro	4,60%	10,60%	9,60%	6,00%	Short Term Euro	-0,50%	0,00%	0,30%	1,90%	Corporate Euro	2,90%	2,90%	3,60%	3,20%	USA Index	12,30%	16,40%	16,70%	2,10%	Europe Index	2,60%	4,30%	8,60%	1,70%	Future Index	-7,20%	5,80%	10,10%	1,20%	Daily Consumption Index	0,80%	6,90%	11,10%	6,20%	Finance & Utilities Index	-1,00%	2,10%	9,30%	-1,10%	BLV Defensive	1,40%	3,10%	3,10%	2,80%	BLV Low	1,80%	3,90%	4,50%	3,20%	BLV Medium	2,50%	4,60%	5,60%	3,30%	BLV High	3,00%	5,10%	6,60%	3,20%	BLV Dynamic	10,20%	10,80%	12,50%	4,60%
	1 an	3 ans	5 ans	Durée totale																																																																			
Long Term Euro	4,60%	10,60%	9,60%	6,00%																																																																			
Short Term Euro	-0,50%	0,00%	0,30%	1,90%																																																																			
Corporate Euro	2,90%	2,90%	3,60%	3,20%																																																																			
USA Index	12,30%	16,40%	16,70%	2,10%																																																																			
Europe Index	2,60%	4,30%	8,60%	1,70%																																																																			
Future Index	-7,20%	5,80%	10,10%	1,20%																																																																			
Daily Consumption Index	0,80%	6,90%	11,10%	6,20%																																																																			
Finance & Utilities Index	-1,00%	2,10%	9,30%	-1,10%																																																																			
BLV Defensive	1,40%	3,10%	3,10%	2,80%																																																																			
BLV Low	1,80%	3,90%	4,50%	3,20%																																																																			
BLV Medium	2,50%	4,60%	5,60%	3,30%																																																																			
BLV High	3,00%	5,10%	6,60%	3,20%																																																																			
BLV Dynamic	10,20%	10,80%	12,50%	4,60%																																																																			
Adhésion/Inscription	- A tout moment.																																																																						
Valeur d'inventaire	<ul style="list-style-type: none"> - La valeur d'inventaire de chaque compartiment peut être demandée en agence Belfius Banque ou être consultée sur le site www.Belfius.be et est communiquée annuellement dans l'état annuel adressé au client. - La valeur d'inventaire est déterminée tous les jours ouvrables bancaires. 																																																																						
Transfert de fonds	- Transfert possible à tout moment d'une partie ou de la totalité de la valeur d'un compartiment vers un autre.																																																																						

Généralités	
Frais :	

Cette fiche d'information financière décrit les modalités du produit et sa fiscalité en vigueur au 06/03/2017.

Belfius Insurance S.A., Avenue Galilée 5 à 1210 Bruxelles (Belgique). RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064. Entreprise d'assurances agréée sous le n° de code 0037 pour exercer les branches d'activité vie

AWAT_4318_FR

<ul style="list-style-type: none"> - Frais d'entrée - Frais de sortie - Frais de gestion directement imputés au contrat - Indemnité de rachat/de reprise - Frais de conversion entre les compartiments de la branche 23 - Frais en cas de transfert de la branche 21 à la branche 23, ou vice-versa 	<ul style="list-style-type: none"> - 2,50% dégressifs selon les montants investis. - Il est tenu compte des versements effectués sur les 2 contrats ainsi que des versements antérieurs pour déterminer les frais d'entrée appliqués à la nouvelle prime. <table border="1" data-bbox="533 192 1321 338"> <thead> <tr> <th>Pour chaque prime...</th> <th>les frais d'entrée s'élèvent à</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>0-49.999 EUR</td> <td>2,50%</td> </tr> <tr> <td>50.000-124.999 EUR</td> <td>1,75%</td> </tr> <tr> <td>125.000-249.999 EUR</td> <td>1,00%</td> </tr> <tr> <td>>= 250.0000 EUR</td> <td>0,75%</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - 5%, 4%, 3%, 2%, 1% sur le montant racheté selon que le rachat a lieu la 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} ou 5^{ème} année du contrat. 1% à partir de la 6^{ème} année. - Gratuits dans les 12 derniers mois avant le terme du contrat. - 0,01% mensuellement sur la réserve acquise (uniquement pour le contrat « Safe Invest Fix by Belfius »). - Une indemnité de sortie conjoncturelle peut être appliquée sur le contrat Safe Invest Fix conformément aux dispositions de l'A.R. du 14/11/2003. - Sur chaque conversion des frais de 1% seront prélevés à concurrence de la valeur convertie. - Une modification de la clé de répartition des fonds pour les versements futurs est par contre gratuite. - Transfert possible à tout moment, d'une partie ou de la totalité de la valeur du contrat Safe Invest Fix by Belfius vers Safe Invest Plus by Belfius et inversement. Pas de frais de sortie / entrée et pas de taxe de 2 % ; Par contre des frais de transfert interne de 1%. Cependant, le paiement éventuel du précompte mobilier (contrat Safe Invest Fix by Belfius) reste d'application. 	Pour chaque prime...	les frais d'entrée s'élèvent à	0-49.999 EUR	2,50%	50.000-124.999 EUR	1,75%	125.000-249.999 EUR	1,00%	>= 250.0000 EUR	0,75%
Pour chaque prime...	les frais d'entrée s'élèvent à										
0-49.999 EUR	2,50%										
50.000-124.999 EUR	1,75%										
125.000-249.999 EUR	1,00%										
>= 250.0000 EUR	0,75%										
Durée	<ul style="list-style-type: none"> - Le contrat Safe Invest Fix by Belfius (br.21) est conclu pour une durée déterminée de min. 8 ans et 1 jour et de max. 15 ans. C'est au terme de ce délai que la Compagnie garantit le capital. - Le contrat Safe Invest Fix by Belfius prend également fin en cas de retrait total ou en cas de décès de l'assuré avant la date terme. - Le contrat Safe Invest Plus by Belfius (br.23) est conclu pour une durée indéterminée. Il prend fin en cas de retrait total ou en cas de décès de l'assuré. - La durée recommandée pour le contrat Safe Invest Plus by Belfius correspond à l'horizon de placement du contrat Safe Invest Fix by Belfius (de 8 ans à 15 ans). 										
Prime	<p>La date et les montants peuvent être déterminés librement, avec un minimum de 25,00 EUR par prime (et un minimum de 5,00 EUR dans le contrat Safe Invest Plus by Belfius). (ce montant comprend la prime, les frais d'entrée et la taxe sur la prime.</p> <p>Les primes complémentaires sont autorisées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ces primes seront, après déduction des frais d'entrée, ventilées entre le contrat Safe Invest Fix by Belfius et le contrat Safe Invest Plus by Belfius selon la répartition déterminée par l'objectif de protection et le temps restant jusqu'à l'horizon de placement choisi par le souscripteur lors de la conclusion des contrats. L'objectif de protection sur ces primes complémentaires est plafonné à 100 %. - Le souscripteur a, à tout moment, le droit de verser une prime complémentaire qu'il souhaite investir intégralement dans le contrat Safe Invest Fix by Belfius ou dans le contrat Safe Invest Plus by Belfius. Ce type de prime n'entre pas en ligne de compte pour l'objectif de protection choisi. 										
Fiscalité	<p>Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et il est susceptible d'être modifié ultérieurement.</p> <p>Fiscalité du contrat Safe Invest Fix by Belfius (branche 21)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas d'avantage fiscal sur les primes versées. - Taxe de 2 % sur les primes brutes versées (personnes physiques). - Le précompte mobilier (à partir de 2017, celui-ci s'élève à 30%) est dû en cas de paiement ou d'attribution en cas de vie au cours des 8 premières années (le minimum imposable ne pouvant être inférieur à la capitalisation d'intérêts, au taux de 4,75 % l'an, calculé sur le montant total des primes versées) . - Tout impôt ou taxe présent ou futur applicable au contrat est à charge du souscripteur ou du (des) bénéficiaire(s). En ce qui concerne les droits de succession, les dispositions fiscales belges tant législatives que réglementaires sont applicables. <p>Les informations susmentionnées sont fournies à titre strictement indicatif, sous réserve d'éventuelles modifications et/ou d'interprétation de la réglementation/législation fiscale.</p> <p>Pour toute information complémentaire, nous vous recommandons de consulter votre agence.</p> <p>Fiscalité du contrat Safe Invest Plus by Belfius (branche 23)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucun avantage fiscal sur les primes versées. - Taxe de 2 % les primes brutes versées (personnes physiques). - Ce contrat d'assurance n'est pas soumis au précompte mobilier. - Tout impôt ou taxe présents ou futurs applicables au contrat sont à charge du souscripteur ou du (des) bénéficiaire(s). - En ce qui concerne les droits de succession, les dispositions fiscales belges tant législatives que 										

Cette fiche d'information financière décrit les modalités du produit et sa fiscalité en vigueur au 06/03/2017.

Belfius Insurance S.A., Avenue Galilée 5 à 1210 Bruxelles (Belgique). RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064. Entreprise d'assurances agréée sous le n° de code 0037 pour exercer les branches d'activité vie

	<p>réglementaires sont applicables.</p> <p>Les informations susmentionnées sont fournies à titre strictement indicatif, sous réserve d'éventuelles modifications et/ou d'interprétation de la réglementation/législation fiscale.</p> <p>Pour toute information complémentaire, nous vous recommandons de consulter votre agence.</p>
--	---

<p>Rachat/reprise :</p> <p>- Rachat/reprise partiel(le)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rachat partiel possible à tout moment par un formulaire introduit en agence, daté et signé par le souscripteur. Ce formulaire vaut décompte et quittance de règlement. En cas de rachat partiel du contrat Safe Invest Fix by Belfius, la compagnie ne pourra plus garantir l'objectif de protection au terme. Le rachat partiel du contrat Safe Invest Plus by Belfius est uniquement autorisé à partir d'un montant minimal et d'un nombre min. d'unités restantes par compartiment. Ces minima sont fixés par la compagnie. Le rachat partiel est effectué à la valeur du jour de valorisation suivant la réception par la Compagnie des documents de demande signés, ou au plus tard trois jours ouvrables bancaires suivants. - Rachats partiels selon la Formule Comfort sans indemnité de sortie à concurrence de maximum 20 % du capital de départ par an uniquement sur le contrat Safe Invest Plus by Belfius. Le paiement par la Compagnie du premier rachat partiel dans le cadre de la formule Comfort s'effectuera à la date demandée et au plus tôt au terme échu de la périodicité choisie, moyennant réception et acceptation par la compagnie de la demande, introduite en agence, signée par le souscripteur. - Il est possible de modifier la formule Comfort. Cette modification prendra effet au terme échu de la périodicité choisie moyennant la réception et l'approbation de l'avenant par la Compagnie. Les rachats partiels périodiques actuels effectués dans le cadre de la formule Comfort seront supprimés dès validation par la Compagnie de l'avenant. - Le montant de chaque rachat partiel correspond au produit d'un nombre d'unités acquises par leur valeur, à concurrence de ce rachat partiel, et en proportion de la répartition du contrat dans les différents fonds.
<p>- Rachat/reprise total(e)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le rachat total est l'opération par laquelle le souscripteur résilie ses contrats avec paiement par la compagnie du montant total de la réserve du contrat Safe Invest Fix by Belfius (diminué des éventuelles indemnités conjoncturelle et de sortie) et de la valeur correspondant au produit du nombre total d'unités par compartiments acquises par la valeur de chaque unité en Safe Invest Plus by Belfius. - Le rachat total est possible à tout moment par un formulaire introduit en agence, daté et signé par le souscripteur. Ce formulaire vaut décompte et quittance de règlement. Les contrats prennent fin en cas de rachat total.
<p>Transfert de la branche 21 à la branche 23, ou vice-versa</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Transfert possible à tout moment, d'une partie ou de la totalité de la valeur du contrat Safe Invest Fix by Belfius vers Safe Invest Plus by Belfius et inversement. Pas de frais de sortie / entrée et pas de taxe de 2 % ; Par contre des frais de transfert interne de 1%. Cependant, le paiement éventuel du précompte mobilier (contrat Safe Invest Fix by Belfius) reste d'application.
<p>Information</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le souscripteur recevra une fois par an un état annuel reprenant la situation de ses contrats mentionnant les primes versées et les intérêts de l'année considérée, la participation bénéficiaire éventuelle liée au contrat Safe Invest Fix, le nombre d'unités par compartiment dans le contrat Safe Invest Plus ainsi que le total de la réserve au 31/12 de l'année considérée. - Pour plus d'information concernant la politique d'investissement des différents compartiments, le client peut consulter le règlement de gestion dans son agence Belfius Banque ou consulter le site www.belfius.be. - Ce type de contrat est soumis au droit belge. - En cas de problème, vous pouvez adresser vos plaintes tout d'abord auprès de votre agence, de votre chargé de relation ou au Service Gestion des Plaintes, Boulevard Pachéco 44 à 1000 Bruxelles, ou par e-mail: claim@belfius.be. Si la réponse ne vous satisfait pas, vous pouvez vous adresser au Negotiator Claims de Belfius Banque, Boulevard Pachéco 44 à 1000 Bruxelles, ou par e-mail: negotiationclaims@belfius.be. - A défaut de solution, vous pouvez alors soumettre le différend au "Service de Médiation des Assurances", Square de Meeûs, 35 à 1000 Bruxelles, ou par e-mail: info@ombudsman.as.



Cette fiche d'information financière décrit les modalités du produit et sa fiscalité en vigueur au 06/03/2017.

Belfius Insurance S.A., Avenue Galilée 5 à 1210 Bruxelles (Belgique). RPM Bruxelles TVA BE 0405.764.064. Entreprise d'assurances agréée sous le n° de code 0037 pour exercer les branches d'activité vie

AWAT_4318_FR